

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
26 Juin 1884.

INTERPELLATION SUR L'EGYPTE.

Quel est le plus désintéressé de ces deux hommes d'Etat: Ferry et Gladstone?

La déclaration du ministre français sur les affaires d'Egypte est une véritable apologie des manœuvres du ministre d'Angleterre.

Des communications ministérielles il résulte, en effet:

1° Que la France renonce au contrôle à deux qu'elle exerçait de compte et demi avec l'Angleterre;

2° Qu'elle renonce aussi à remplacer l'Angleterre en Egypte quand celle-ci aura retiré ses troupes;

3° Que la France se contente de figurer, elle quatrième, dans la commission de la Dette, commission dont la présidence appartient à l'Angleterre.

Bref, sur tous les points, nous cérons le pas à l'Angleterre.

M. Ferry nous a exposé, dans ses développements, en termes très-chauds, la modération, la bonne volonté, l'abnégation du cabinet de Londres.

Il nous semble qu'il y a un désintéressement plus grand encore que celui de M. Gladstone; c'est le désintéressement de M. Ferry qui abandonne à l'Angleterre tous les droits de la France et tous les intérêts des Français en Egypte!

Sous le ministère Duclerc, les Anglais nous offraient la présidence de la Caisse de la Dette, et M. Duclerc répondait que nous ne pouvions accepter qu'à la condition que les pouvoirs de cette caisse fussent étendus de manière à en faire une véritable institution de contrôle. M. Duclerc ne pouvait consentir à la destruction de l'ancien condominium.

Cette politique était si sage que les Anglais, au bout de deux ans, imploraient de nouveau notre concours en Egypte.

M. Ferry n'a point jugé que cette politique méritât d'être poursuivie.

Il abandonne le condominium; il déclare qu'il est mort; il supprime tous nos droits.

Les Anglais ont pris pour eux la présidence de la Dette; et, quant aux satisfactions que nous pouvons réclamer, ils nous les promettent pour une époque indéterminée, lorsqu'ils quitteront l'Egypte.

Et quand la quitteront-ils? En 1888, ou plus tard si la situation exige qu'ils prolongent leur occupation! Cela est écrit tout au long dans les documents que M. Ferry a lus à la tribune.

La neutralisation de l'Egypte et du canal de Suez est subordonnée à l'occupation.

Grâce à la prudence ferme de M. Duclerc, nous laissons venir les Anglais et nous aurions pu faire nos conditions.

M. Ferry, pressé de conclure un accord quelconque, livre tout aux Anglais, jusqu'à la caisse de la Dette.

C'est une capitulation.

Ainsi donc, nous voilà les alliés de l'Angleterre; mais dans quelles conditions?

Nous leur donnons tout, et ils ne nous donnent rien.

Quel est notre profit? C'est de n'avoir plus à discuter notre influence perdue en Egypte.

C'est le comble du désintéressement.

En vérité, M. Ferry est un grand politicien!

Il serait temps de retirer à ce singulier administrateur la direction de nos affaires étrangères... et des autres.

LE CHOLÉRA A TOULON.

Les mesures préventives sont prises avec la plus grande rigueur à Toulon.

On sait que le meilleur moyen de combattre l'épidémie consiste dans la dissémination de la population. Aussi, sur la demande du maire, le ministre de la guerre a-t-il mis à sa disposition des tentes de campagne, qui seront dressées dans les endroits les plus aérés.

Les habitants pourront y venir chercher un refuge ainsi que leurs familles. Le général Lenclos, qui devait aller commander les manœuvres de la 57^e brigade, a reçu l'ordre de rester à son poste et de se concerter avec les autorités civiles, afin de prendre et de proposer toutes les précautions qu'il jugera utiles.

Le général Campenon a en outre prescrit au directeur du service de la santé à Marseille de se rendre sur-le-champ à Toulon, afin d'examiner par lui-même l'état de la garnison. Il lui a demandé un rapport immédiat.

Le ministre de l'intérieur a fait demander le nombre des billets de chemins de fer distribués hier soir à Toulon ainsi que des indications sur les villes où se sont portés les habitants qui ont quitté Toulon. Aussitôt qu'il connaîtra les principales destinations sur lesquelles se sont portés les divers courants de l'émigration, il ordonnera les mesures prescrites en pareil cas pour empêcher la propagation du fléau. Il se fait télégraphier deux fois par jour le nombre des décès.

COMITÉ CONSULTATIF D'HYGIÈNE.

Le comité consultatif d'hygiène publique de France s'est réuni, sur l'invitation du ministre du commerce, pour prendre connaissance des diverses dépêches reçues au sujet de l'épidémie cholérique signalée à Toulon. De l'ensemble des renseignements parvenus jusqu'ici, il résulte que la maladie dont il s'agit ne serait point le choléra asiatique, mais le choléra sporadique, c'est-à-dire que cette maladie tiendrait à des causes d'infection locales et non point à une contamination venant du dehors, et qu'elle ne s'étendrait pas au-delà du foyer qui l'a engendrée.

Toutes les précautions sanitaires sont d'ailleurs prises. Le ministre du commerce a délégué, avec pleins pouvoirs, le docteur Brouardel, président du comité d'hygiène publique, et le docteur Proust, inspecteur général adjoint des services sanitaires, qui sont chargés d'étudier sur les lieux la mala-

die signalée, ainsi que les caractères particuliers qu'elle peut présenter, et de prescrire au besoin telles mesures que comporterait la situation.

Les nouvelles du choléra ont dans leur ensemble une signification un peu moins inquiétante.

Des nombreuses dépêches, qui ont été adressées au ministre du commerce dans la journée de mardi, nous extrayons les renseignements qui suivent:

La maladie, loin de s'aggraver à Toulon, paraît être en voie de décroissance. Le nombre des décès a diminué en ville. Deux cholériques seulement sont morts dans la journée. Mais, l'autorité ne faisant pas connaître le nombre des décès dans les hôpitaux, on craint qu'ils soient nombreux.

Les docteurs Proust et Brouardel sont arrivés à Toulon.

Les docteurs se sont rendus à l'hospice civil et à l'hospice militaire, en grande hâte.

Ils ont minutieusement examiné les malades, parcouru la ville, et ils ont prononcé quelques paroles rassurantes.

Le docteur Brouardel a lancé plusieurs télégrammes en ce sens.

Toutefois il n'a pas dissimulé qu'il était plus difficile à Toulon qu'ailleurs de prescrire des mesures bien efficaces, en cas d'aggravation du fléau, vu l'état d'insalubrité de la ville, où il n'y a pas d'égouts, où la plupart des maisons ont des caves malsaines et puantes. Beaucoup sont bâties sur pilotis. Une telle ville offre une proie plus facile que toute autre.

Une dépêche adressée à l'Événement contient les détails suivants:

« Toulon, 24 juin. — La panique continue. Les trains, les bateaux, les voitures transportent incessamment des émigrants allant habiter les campagnes environnantes, les bords de la mer ou des villes éloignées. En trois jours, six mille personnes ont quitté Toulon.

» Toutes les troupes sont actuellement

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Le temps était beau. Un ciel pur, rayé d'or pâle, éclairait la valée des dernières feuilles; elles s'agitèrent doucement sous une faible brise. C'était une paix souveraine; et loin, bien loin, sur le chemin bordé de grands ormes, marchait le facteur. Je comptais ses pas, j'étais tout tremblant, et, lorsqu'il s'arrêta devant la petite porte à claire-voie, mon cœur se prit à battre violemment.

Suzon nous apporta le courrier. Il était volumineux: prospectus, faire-part de mort et de mariages, lettres armoriées contenant d'abondantes demandes, pauvres lettres encore humides de larmes, demandant l'offrande à peine versée par la main béatifiante.

Chaque jour, les riches et les pauvres établis- sient ainsi un courant de générosité et de reconnaissance, dont le cœur du prêtre était comme le centre.

L'abbé Brémont parcourait en souriant une dernière missive.

— Bonne nouvelle! s'écria-t-il.

Et comme mon regard l'interrogeait:

— Constate, une fois de plus, me dit-il, qu'il ne faut jamais se désespérer. Ce matin encore tu doutais du ciel, et voici que la Providence te ménageait un emploi dans une famille honorable, où tu seras vraiment heureux...

— Qu'est-ce donc? demandai-je, l'œil en feu, souriant déjà à la position nouvelle.

Et mon vieil ami, prenant pitié de mon impatience, me tendit une lettre écrite par M. Myrel, cet industriel qui avait acheté Beauchêne.

La missive commençait ainsi:

« Monsieur le curé,

» J'ai appris par la famille Lavallée, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Paris, la conduite honorable de votre protégé, et la façon indigne dont on l'a traité. Ce jeune homme m'inspire la plus vive sympathie, aussi serais-je très-heureux de lui confier mon fils.

» Si M. Trévirec consent à devenir le précepteur de notre cher Gustave, il sera reçu à Beauchêne, non comme un étranger, mais comme un membre de la famille, comme le meilleur ami de mon beau-frère Maxime. Nous serons demain à Beauchêne, nous espérons y voir M. Trévirec, et obtenir de lui qu'il veuille bien se charger de l'éducation de

notre fils. Nous ne saurions le remettre en des mains plus dignes. »

La missive miroitait devant mes yeux. Chaque mot me paraissait éblouissant; et, soudain, interrompant ma lecture:

— Ah! m'écriai-je joyeusement, si M. Myrel me juge d'après les lettres de Maxime, j'aurai peine à soutenir ma réputation. En parlant d'un ami, jamais Langy ne fait un portrait d'après nature, mais toujours d'après son cœur.

— Tu acceptes, n'est-ce pas? me demanda l'abbé Brémont.

— Si j'accepte! En pouvez-vous douter?

Deux jours après, je sonnais à la grille de Beauchêne.

En pénétrant dans la chère maison où j'avais passé tant de douces heures près de mon père, mes paupières devinrent humides. Mes hôte étant descendu du côté de la cascade, je dus les attendre.

Le salon était bien changé. En vain mes yeux y cherchaient les souvenirs d'autrefois.

Le sombre mobilier de chêne avait été remplacé par des meubles en tapisserie, de vraies merveilles d'élégance. Des guirlandes de roses couraient sur un fond vert d'eau, les bois étaient dorés. De grandes glaces et de belles gravures ornaient les murailles; et partout, sur la cheminée, sur les tables de toutes formes, étaient disposées avec

grâce d'abondantes gerbes de fleurs: bruyères et roses d'arrière-saison, marguerites et chrysanthèmes.

Ce salon ressemblait à un joyeux printemps bien digne d'encadrer le bonheur d'une charmante famille.

Je lui trouvai un aspect trop riant.

Quelle élégance vaudra jamais le fauteuil antique où reposait votre père, et sur lequel, enfant, on s'agenouillait?

Bientôt, par la fenêtre grande ouverte, j'aperçus mes hôtes. Ils traversaient la pelouse. M. Myrel tenant la main de sa fille Clémence, Gustave portant un immense cerf-volant couvert d'arabesques, et Mme Myrel escortée de ses deux petites tantes, entrevues jadis au dîner du presbytère.

Mlle Eusébie soutenait gracieusement, du pouce et de l'index, une corbeille de jonc doublée de satin cerise. Cet élégant panier contenait son éternel crochet.

Mlle Esther, avec ses boucles grises encadrant son visage d'oiseau, marchait en sautillant, et en s'exaltant sur la beauté mélancolique des dernières roses.

Toute la famille pénétra dans le salon.

M. Myrel me tendit la main, et me présentant aux siens:

— M. Trévirec, fit-il, le futur précepteur de Gustave.

dispersés dans les forts et campent sur les côtes environnantes.

» Dans l'arsenal, les chefs de services recommandent de grandes précautions au nombreux personnel ouvrier. Défense absolue de travailler au soleil. Les ouvriers au moindre symptôme seront dirigés sur les vaisseaux ancrés en rade.

» Le préfet du Var est actuellement à Toulon.

» Le conseil de salubrité et les commissions médicales sont établis en permanence à l'Hôtel-de-Ville.

» De nombreuses instructions sont distribuées à la population, qui reçoit en outre, deux fois par jour, des solutions désinfectantes. On travaille depuis ce matin à établir des ambulances dans les principales rues.

» A cinq heures, le conseil municipal s'est réuni extraordinairement et a voté la suppression des fêtes du 14 juillet et affecté le crédit de dix mille francs qui était destiné à ces fêtes pour l'organisation immédiate d'un service d'ambulance sous la présidence des conseillers municipaux.

SPORADIQUE OU ASIATIQUE.

Les avis sont très-partagés sur le point de savoir si le choléra est sporadique ou asiatique.

Le docteur Fauvel a fait à ce sujet, avant-hier, au début de la séance de l'Académie de médecine, une communication concluant au choléra sporadique.

Cette opinion, partagée par les docteurs Brouardel et Proust, est combattue par les médecins de Toulon, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la dépêche suivante :

« Toulon, 24 juin. — Un conseil de santé, composé de tous les médecins civils et de la marine, s'est réuni à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville. A ce conseil assistaient M. Dutasta, maire de Toulon, le professeur Brouardel, le docteur Proust, de Paris, le docteur Gestin, directeur du service de santé maritime, les membres du conseil municipal, les instituteurs, les institutrices et les journalistes.

» Les docteurs Brouardel et Proust ont affirmé que l'on se trouvait en présence du choléra sporadique et non du choléra asiatique.

Le corps médical de Toulon a soutenu énergiquement le contraire.

M. Geslin, directeur du service de santé de la marine, a dit qu'il avait espéré un moment qu'il ne s'agissait que du choléra sporadique, mais il a dû se rendre à l'évidence.

Le maire a déclaré qu'en 1865 l'épidémie avait subi, comme cette fois, des temps d'arrêt qui furent suivis de périodes meurtrières.

Toulon, 25 juin. — La situation est moins bonne ce matin qu'elle ne l'était hier.

Deux décès ont déjà eu lieu aujourd'hui, ce qui fait un total de 26 décès en cinq jours.

Hier soir, les théâtres et les cafés étaient à moitié vides.

Le conseil municipal se réunit encore aujourd'hui pour nommer une commission

des logements insalubres; cette commission serait chargée de faire des visites domiciliaires.

La municipalité vient de prendre un arrêté ordonnant la fermeture et l'évacuation immédiate de tous les entrepôts d'os, de chiffons, etc.

Marseille, 25 juin. — Hier soir on aurait transporté au Pharo, transformé en hôpital, un Toulonnais atteint de choléra.

Le conseil municipal a adopté un vœu tendant à établir un cordon sanitaire autour de Toulon.

LES CAUSES DU FLEAU.

On lit dans le *Temps*, à propos du choléra qui a éclaté à Toulon :

« Le bruit a couru que l'épidémie serait due au transport la *Sarthe*, qui vient de faire un voyage en Chine. Par précaution, ce transport est éloigné du port. »

Cet aveu dubitatif sur l'origine de l'épidémie émanant d'un journal officieux, prouve que toutes les précautions n'auraient pas été prises pour surveiller les provenances du Tonkin.

Tous les voyageurs venant de Marseille et du Var devront, en arrivant à Paris, aller à la Préfecture de police pour passer une visite sanitaire.

Napoléon III et l'Impératrice Eugénie s'étaient rendus dans les villes qui se trouvaient désolées par des inondations ou par le choléra, afin de reconforter et de secourir les habitants. Nous espérons que M. Grévy se dispose à partir pour Toulon, accompagné de ses ministres.

Chronique générale.

LE DIVORCE. — Dans sa séance d'avant-hier, le Sénat a, par 135 voix contre 116, adopté l'ensemble de la loi sur le rétablissement du divorce.

Cette loi est donc définitivement votée au Sénat.

Elle va maintenant revenir à la Chambre.

**

A la séance du Conseil municipal de Paris du 23 juin, l'un des membres, M. Strauss, a déposé la proposition suivante :

« Article 1^{er}. — Il sera élevé sur le milieu du Champ-de-Mars un monument commémoratif de la Révolution française qui sera inauguré en 1889, le jour anniversaire de la prise de la Bastille.

» M. le préfet de la Seine est invité à faire toutes diligences pour obtenir les améliorations nécessaires.

» Art. 2. — Ce monument rappellera les principaux événements de la Révolution, notamment la prise de la Bastille, la journée du 10 août, les enrôlements volontaires, la proclamation de la République; il sera

en même temps un hommage rendu au XVIII^e siècle et aux grands précurseurs de la Révolution.

» Art. 3. — Un concours sera ouvert, à partir du 1^{er} septembre 1884, pendant une durée de six mois, entre tous les artistes français. »

La proposition est renvoyée aux commissions.

Renvoyé aux mêmes commissions l'amendement de M. Depasse :

« Toutes les communes de France seront invitées à contribuer pécuniairement à l'érection de ce monument. »

Pourquoi pas obligées ?

**

LE CARDINAL DE FALLoux.

On mande de Rome que le cardinal de Falloux, frère aîné de M. le comte de Falloux, l'ancien ministre, est mort subitement dimanche à Tivoli, où il passait habituellement la saison d'été. Frappé d'une attaque d'apoplexie, il a succombé en quelques heures et sans souffrance. Son corps va être rapporté à Rome, où auront lieu les funérailles.

M^r Frédéric de Falloux du Coudray était depuis longtemps fixé dans la ville éternelle : l'aménité de son caractère, sa grande courtoisie et sa large charité lui avaient conquis les sympathies universelles.

Il était cardinal depuis 1877, et il aimait à mettre son influence et ses relations au service des Français qui visitaient Rome, ses sanctuaires et ses murailles.

Lui-même, dit M. Ph. de Grandjeu, ami très-éclairé des arts, avait consacré une partie de son temps et de sa fortune à former, dans le palais Ruspoli, qu'il habitait, un magnifique musée chrétien où il avait réuni, pour la période du quatorzième et du quinzième siècle, toutes les merveilles de peinture, de sculpture et de céramique établissant la féconde influence du christianisme et de la papauté sur le développement des arts en Italie.

Ce musée remarquable, d'une valeur considérable, n'emplissait pas moins de cinq à six vastes salons du palais Ruspoli.

On ne sait quelles dispositions le vénérable prélat a pu prendre à cet égard dans son testament.

Par suite de cette mort, M. de Falloux, l'illustre académicien, reste maintenant seul de sa famille, et se trouve plongé dans l'isolement le plus douloureux.

HOMMAGE A JEANNE D'ARC.

M. Joseph Fabre, député de l'Aveyron, vient de déposer à la Chambre la proposition suivante, tendant à organiser une fête nationale en commémoration de Jeanne d'Arc :

« Un grand mouvement d'opinion vient de se produire en faveur de l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, qui serait la fête du patriotisme.

» La République des Etats-Unis, outre sa fête de l'Indépendance, a sa fête de Washington. La République française, outre sa fête de la liberté, aurait sa fête de Jeanne d'Arc.

» Il y aura à opter entre deux dates, le 8 mai et le 30 mai.

» Le 30 mai étant un anniversaire de deuil, et se trouvant peut-être trop rapproché du 14 juillet, nous proposons le 8 mai, date glorieuse de la délivrance d'Orléans.

» Ce jour-là, tous les Français s'uniraient dans une bienfaisante communion d'enthousiasme. Jeanne d'Arc n'appartient pas à un parti; elle appartient à la France.

» Article 1^{er}. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, la fête du patriotisme.

» Art. 2. — Cette fête a lieu le 8 mai.

Nous ne pouvons que féliciter les républicains de cet hommage tardif à la mémoire de Jeanne, cette rayonnante figure du patriotisme français et de la foi religieuse.

Lorsqu'il y a quelques années, les républicains eurent la pensée bien digne d'eux de célébrer le centenaire de Voltaire, la proposition fut accueillie avec une indifférence qui ne tarda pas à se transformer en indignation quand, pour rehausser l'éclat du centenaire de Voltaire, ils interdirent les hommages à Jeanne d'Arc, la sainte héroïne que Voltaire avait outragé.

Se souvient-on des scènes scandaleuses qui se produisirent à cette époque ?

Honorer la mémoire de Jeanne d'Arc était une provocation aux doctrines et aux hommes de la République.

On arrêta les dames françaises qui venaient déposer des fleurs au pied de la statue de Jeanne, on arrachait les couronnes que des mains pieuses et patriotiques avaient suspendues à la grille du monument. La maison de Jeanne à Domrémy était à peu près mise sous les scellés et il s'en fallut de peu que l'on ne mit en retrait d'emploi un officier qui avait été dénoncé comme ayant voulu faire porter les armes à sa compagnie, en passant sur la place des Pyramides.

Jeanne d'Arc conspirait, elle était suspecte de cléricalisme et de royalisme, et toute la police républicaine était employée à surveiller les manœuvres de ce *gros garçon enjuponné*, selon la délicate expression de la *République française*.

Ce fut dans le camp républicain une explosion d'enthousiasme pour Voltaire, l'insulteur de l'héroïne, pour le courtisan du roi de Prusse.

Ce fut une bordée d'outrages et de huées pour Jeanne la Lorraine et pour les Français qui rendaient hommage à la pure, à la vaillante, à la sainte héroïne.

Elle fut mise hors la loi par les sectaires, les cuistres, les sous-préfets et les policiers de sa mémoire.

On proscrivit son image, comme on avait déshonoré sa mémoire.

Ceci se passait en l'an I de la Constitution républicaine.

L'hommage à Voltaire et l'outrage à Jeanne d'Arc marquèrent l'ère nouvelle et furent le signal de toutes les infamies, de toutes les violences, de toutes les proscrip-

— Mais oui, je vous reconnais, vous êtes l'ami de Maxime, s'écria M^{lle} Eusébie, rajustant ses lunettes pour mieux contempler mon visage... Oh ! monsieur, soyez le bienvenu !

— Oui, l'ami de Maxime, son plus cher ami, reprit M^{lle} Esther; ah ! monsieur, c'est le ciel qui vous envoie !

Et deux petites mains grêles et ridées, toutes blanches sous des mitaines de filet brodé, s'avancèrent vers les miennes.

— Vous consentez donc, me dit M^{me} Myrel avec un gracieux sourire, à vous charger de notre grand Gustave ? Que mon frère Maxime en sera heureux ! Il vous aime tant ! Dans chacune de ses lettres il nous parle de vous; n'est-ce pas, Édouard ?

M. Myrel affirma ce dire d'un léger signe de tête; puis, s'adressant à moi :

— Oui, nous vous connaissons déjà. Je vous confie mon enfant en toute sécurité.

Alors prenant sa montre :

— Trois heures ! fit-il. Désolé de vous quitter, mais on me réclame à l'usine. M^{me} Myrel vous présentera notre fils.

La jeune femme appela ses enfants qui, déjà, avaient engagé une partie de croquet.

— Gustave ! Clémence !

Le frère et la sœur accoururent vers nous.

Ils étaient à peu près de même taille, blonds et roses, les yeux pétillants de malice et de belle

humeur, les lèvres gracieusement arrondies et rouges comme une fleur de grenade.

Sous mon regard, un léger nuage teinta d'un carmin foncé les joues roses de Clémence. Quant à Gustave, il fixa sur moi son regard rempli de franchise, et se mit à rire.

— Vous aurez peine à rendre l'écolier studieux, reprit M^{me} Myrel. C'est un grand étourdi; puis, lorsqu'il a une idée en tête, il faut en passer par où il veut.

— Dame ! maman, s'écria Gustave, quand on te tourmente, tu donnes toujours !

Cette réponse naïve et franche nous fit tous sourire.

L'écolier retourna vers ses jeux; et moi, me mettant à la suite de M^{me} Myrel et des bonnes petites tantes, je visitai le domaine avec ses nouvelles créations.

Je vis la grande usine construite près de la cascade, le jardin dessiné à l'anglaise, les fleurs de M^{lle} Eusébie, la volière de M^{lle} Esther, les faisans dorés de Clémence, le poney de Gustave; puis, lorsque tout fut admiré en conscience, on me conduisit à l'appartement qui m'était destiné.

— Madame, m'écriai-je, en donnant à la maîtresse de maison un regard suppliant, ne me serait-il pas possible d'occuper la petite chambre que j'habitais jadis ?

M^{me} Myrel ouvrit de grands yeux étonnés.

— Mais vous y serez très-mal, monsieur Trévi-rec; elle n'a pas été réparée.

— Qu'importe ! elle ne m'en sera que plus chère.

— Combien ce jeune homme ressemble à Maxime, murmura M^{lle} Eusébie, en se penchant vers Esther, il donne la première place aux souvenirs du cœur.

Et M^{lle} Esther ajoutant aussitôt sa note à l'éloge :

— Maxime, avec son intelligence et sa rare délicatesse, ne pouvait choisir qu'un ami digne de lui. J'ai m'inclinai; décidément j'avais fait leur conquête.

Le duo des petites vieilles, chantant sans cesse les louanges de l'ingénieur, me paraissait charmant.

Qu'il m'était doux d'être ainsi accueilli ! Je remerciai mes hôtes, et, d'un pas allégre, je montai dans mon petit réduit.

Alors, enfermé dans ma chambrette, je compris enfin que j'étais bien à Beauchêne, au Beauchêne de mon enfance. De la fenêtre, je voyais le rideau de peupliers qui, si souvent, avait charmé mes regards, et le ruisseau qui serpentait, comme un cordon d'argent, à travers les prairies.

Et dans ma chambre, voilà encore mon lit de fer, mon bureau... Je retrouve, sur la tablette, les entailles faites par mon canif, en attendant que l'inspiration m'arrivât pour la construction de mes vers latins. Mes fusains enraient toujours la muraille :

guerriers à longues moustaches et le casque sur la

tête, profils de vierges, baissant les yeux sous leurs voiles.

Et là, sur cette porte, de petites raies au crayon indiquent les progrès de ma croissance, que mon père aimait à constater chaque année.

Toutes ces choses sont des misères; mais des misères précieuses pour les cœurs aimants. Elles m'étaient comme un écho du passé, et je sentis que je serais, tout à la fois, très-triste et très-heureux dans cette mansarde à demi-délabrée.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

— C'est bizarre, disait hier M. Grévy à l'un de ses secrétaires, on appelle le mois d'août : thermidor...

— Eh bien ?

— Eh bien, c'est justement un mois où je ne reçois pas de termes !

**

Une jeune veuve, très-laide, vient consulter, sur des malaises qu'elle éprouve, un médecin ami de sa famille, célibataire et célèbre autant que bourru.

— Ce n'est rien, dit le médecin, il faudrait tout remarquer.

— Oh ! docteur, avec vous, tout de suite, si vous voulez ?

Mais le médecin, très-grave : — Pardon ! Le docteur ordonne une médecine, il ne la prend jamais !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 juin.

La Bourse est en reprise aujourd'hui; la panique est terminée, on avait beaucoup vendu, on rachète. Cependant la spéculation, en attendant l'effet que produira la liquidation de la fin du mois, elle ne se fera pas après la fin du mois. A cette époque le marché sera soutenu par le comptant, on aura à employer les Consolidés anglais viennent à 100 fr. pour les 3 0/0 œuvre à 77.47 et reste en clôture à 79.30 et le 4 1/2 cote 107.60 premier cours et s'inscrit à 107.73 1/2 dernier cours. La Banque de France est à 3,100 fr. Le Crédit Foncier profite également de la reprise. Les Obligations Foncières et Communales ont un cours très-sûr, l'épargne recherche ces titres en plus. La Banque de Paris se relève à 822.50. Le Comptant d'Escompte est à 970. Le Crédit Industriel et Commercial reste à 675. On remarque également l'excellente tenue des obligations Ouest-Algérien 4 0/0 (garanties par l'Etat); ces obligations recherchent ce titre qui lui offre un placement de toute sécurité et lui donne un intérêt annuel de 4.65 0/0 net. Les valeurs ottomanes se relèvent également, elles sont moins attaquées, leur marché est par conséquent plus restreint. La Banque Ottomane s'échange entre 627.50 et 630. Le Turc reste à 7.77 1/2. L'Egypte Unifiée cote 293.75 premier cours et clôture à 293.75. Les Chemins de fer sont en reprise: le Nord est à 1,112.50, le Lyon 1,212.50, l'Orléans 1,307.50, le Midi 1,195, l'Est 757.50, l'Ouest 816.25.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ELECTIONS CONSULAIRES.

Le premier tour de scrutin pour la nomination des président et juges au Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur n'ayant pas donné de résultat, les électeurs sont convoqués de nouveau pour dimanche prochain à la mairie de chacun des chefs-lieux de canton. Le scrutin ouvrira à 4 heures et sera fermé à 4 heures. A ce second tour, la majorité relative suffira, quelque soit le nombre de suffrages. Il faut espérer, dans l'intérêt de cette institution, que les électeurs comprendront la nécessité de se déplacer et de se rendre au scrutin.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la demande d'urgence en faveur de la révision de la Constitution.
Pour: 434. — Contre: 87.
Ont voté pour: MM. Benoist, Bury.
Ont voté contre: MM. de la Bourdonnaye, de Maille, de Soland, de Terves.
N'a pas pris part au vote: M. Maillé.

Bole de Tir du 5^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

20 juin 1884, 2^e tir des pupilles du Bataillon scolaire, à 42 mètres..

Tireurs.....	46
Balles tirées.....	96
Balles mises.....	60
Nombre de points.....	456

Résultat: 60.50 p. 0/0.
Le Capitaine instructeur militaire,
G. DOUSSAIN.

L'ouverture de la première session des conseils d'arrondissement est définitivement fixée au mercredi 2 juillet.

Les électeurs du canton de Montreuil-Bellay sont convoqués au 20 juillet pour élire un conseiller d'arrondissement.

Les ROSIERS. — Dans l'après-midi de mardi dernier, on a trouvé, à un kilomètre environ au sud du pont des Rosiers, le cadavre de M. Joseph Boutin, rentier aux Rosiers.

Le garde baliseur de la commune des

Rosiers, en passant à la Vieille-Porte, l'a percuté dans l'eau et le transporta sur le rivage avec un bateau. On croit que Boutin a dû se jeter dans la Loire au pont des Rosiers où le courant est très-rapide et l'eau profonde; du reste, il avait laissé ses chaussures à cet endroit.

On ignore la cause de ce suicide.

Les conservateurs de la Vienne ont remporté, dimanche, deux succès aux élections partielles pour le Conseil général.

Dans le canton de la Villadieu, M. Pain, député conservateur, a été élu par 1,027 voix sur 4,334 votants. Son concurrent républicain s'était retiré à la dernière heure pour ne pas subir un échec.

Dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne, M. Creuzé, conservateur, a été élu par 1,046 voix contre 994 données à M. Baudet, républicain.

LE MEETING DES VIEUX SOLDATS.

Après toutes les réunions républicaines, socialistes, anarchistes, tumultueuses, scandaleuses, dont j'ai eu la mission de rendre compte, en voici enfin une où l'on n'a entendu aucune note discordante, où, du commencement à la fin, le cœur s'est dilaté, où l'on pouvait regarder avec respect chacun des auditeurs.

Et cependant les deux mille vieux sous-officiers et soldats, qui se pressaient dans l'après-midi de dimanche à l'Élysée Montmartre avaient, eux aussi, des revendications à faire. Tous étaient des plaignants. D'où venait donc la douceur avec laquelle ils exposaient leur requête? Ah! c'est que tous ces hommes, pendant vingt-cinq années, ont servi sous le drapeau de la France; c'est que, du coin de la salle à l'autre, on sentait vibrer l'amour persistant de la patrie.

Les faits sont aussi simples qu'éloquents. Le 23 juillet 1884 a été voté une loi en vertu de laquelle la pension des soldats ayant passé vingt-cinq ans sous les drapeaux, a été portée de 5 à 700 francs, celle des sous-officiers de 700 à 1,000, années de campagne réservées.

Par une méprise inimaginable, la lettre a été contre l'esprit de cette loi. Il n'a pas été fait mention des soldats déjà retraités. Bref, la loi, en vertu même de sa rédaction définitive, n'a pas eu d'effet « rétroactif ».

Il en résulte des scènes comme celle-ci, qu'a racontées éloquemment l'un des orateurs, M. Grevin. Deux vieux soldats se rencontrent devant le guichet du ministère des finances. Ils viennent toucher leur pension.

L'un deux, qui a passé vingt-cinq ans sous les drapeaux et qui a cinq campagnes, toutes en Algérie, touche 875 fr. par an.

L'autre, qui a passé le même temps à l'armée et qui a fait dix campagnes en Crimée, en Italie, sur la frontière franco-prussienne, ne touche que 625 fr.

Celui-ci a été mis à la retraite le 22 juillet 84, celui-là depuis le 23 juillet. Cette différence est-elle légitime? Pourquoi cette distinction entre deux soldats ayant également accompli leur devoir et se déclarant prêt à recommencer? Pourquoi cette ingratitude envers celui qui, plus âgé, a été à même de servir la France en plus d'occasions glorieuses?

Ce que je voudrais pouvoir rendre, c'est la noble attitude de ces vieux soldats. Ils ne récriminent pas. Ils ne vocifèrent pas. Ils se contentent d'exposer simplement leur situation.

Ils se sont réunis en comités qui correspondent tous avec le comité central de Paris. Ils sont ainsi quarante mille qui, une main au front, l'autre sur la couture du pantalon, demandent paisiblement justice comme s'ils s'adressaient respectueusement à « ma capitaine ».

Leur cause d'ailleurs est si juste que 237 députés et presque autant de sénateurs représentent toutes les nuances, se sont fait un devoir de s'y rallier.

Pour bien montrer que la politique n'entre en rien dans leurs revendications, il me suffira de citer au hasard MM. Andrieux, le baron Reille, le comte de Douville-Maillefeu, Laguerre, du Bodan, Gatineau, Larcoche-Joubert.

Dimanche, la séance était présidée par le président même du comité central. M. E. Sabourin, qui avait à ses côtés MM. Reverchon, vice-président; Allard, trésorier; Grévin, rapporteur; Mouton, secrétaire.

LES OUVERTURES D'ÉCOLES LIBRES

On lit dans le Temps :

« Nous avons déjà signalé la jurisprudence récente du Conseil d'Etat, qui a reconnu compétence au Conseil supérieur de l'instruction publique pour statuer sur l'appel d'une décision par laquelle un Conseil départemental de l'instruction publique maintient le refus d'autorisation opposé par un maire à l'ouverture d'une école libre.

Le Conseil d'Etat a considéré que ce droit d'appel, consacré par la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire, n'avait pu être abrogé implicitement par la loi du 27 février 1880, et que cette dernière n'était limitative qu'en ce qui concerne les recours en matière disciplinaire.

Le Conseil d'Etat vient de faire une nouvelle application de cette jurisprudence en annulant une décision du Conseil supérieur de l'instruction publique en date du 23 décembre 1882, par laquelle ce dernier s'était déclaré incompétent pour connaître d'un recours formé contre une décision du Conseil départemental de la Haute-Saône, qui avait confirmé la décision du maire de Gray faisant opposition à l'ouverture d'une école libre dans cette localité.

Ajoutons que depuis l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 août 1883, le premier qui ait tranché la question, le Conseil supérieur est conformé à cette jurisprudence et a reconnu sa compétence dans les termes indiqués par la loi de 1867. »

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES.

On écrit de Niort au Courrier de la Vienne :

« Vous avez publié, ces jours-ci, M. le Directeur, plusieurs faits de révoltante partialité, commis par les examinateurs pour le certificat de grammaire (?) en faveur des élèves des écoles communales laïques, au préjudice des élèves des écoles congréganistes. Je pourrais y ajouter nombre d'autres actes de même nature dans les Deux-Sèvres. Je me borne à celui-ci, qui dépasse toute mesure et dont je puis vous garantir l'authenticité.

« L'école congréganiste libre de filles d'une commune des environs de Niort présentait, il y a quinze jours, cinq de ses élèves pour les examens du certificat de grammaire. Elles avaient été fort bien préparées, et tout semblait faire espérer que toutes ou presque toutes obtiendraient ce certificat. Mais on avait compté sans les odieuses manœuvres d'un certain officier ministériel, radical forcené, qui avait publiquement déclaré qu'il ferait échouer les élèves de l'école congréganiste, et qu'il ne ferait admettre que celles de l'école laïque. L'événement justifia les promesses du personnage en question, fort influent, paraît-il, dans les sphères administratives, quoiqu'il soit cordialement méprisé par la population de la localité.

« En sortant de la salle des examens, et en pleine place publique, ce gros bonnet républicain se permit d'outrager grossièrement l'excellente et dévouée supérieure de l'école congréganiste, en lui faisant un pied de nez et en riant aux éclats, à la figure même de la digne religieuse. Un pareil procédé, assez dans les habitudes de ces gens-là, provoqua l'indignation générale des spectateurs, et le honteux personnage dut battre piteusement en retraite. »

Ce récit n'a pas besoin de commentaires. Il explique fort bien pourquoi certains parents, dont les enfants fréquentent les écoles congréganistes, ne se soucient pas d'exposer leurs enfants à la partialité des commissions officielles.

ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Une réforme urgente et qui était, sans doute, impérieusement commandée par la science économique ou médicale, vient de s'accomplir, dit-on, à l'Hôtel-Dieu d'Angers par les soins de la commission administrative.

« La prière en commun dans les salles des malades est supprimée depuis le 24 juin. M. Glétron aurait été chargé de notifier aux religieuses cette inqualifiable décision.

« Pour les pauvres malades qui croient au Dieu consolateur, quelle privation! Et qu'est-ce que cela pouvait faire aux autres

que leurs compagnons de douleur eussent un moment de joie dans cette heure bénie?

« Nous renvoyons les administrateurs libres-penseurs aux chartes de fondation de l'Hôtel-Dieu d'Angers; ils y verront qu'il ne leur est pas licite d'interdire la prière chrétienne dans ces salles ouvertes au nom de Jésus-Christ. »

« Encore un progrès républicain! » dit le Journal de Maine-et-Loire.

Il y a longtemps que Saumur a devancé Angers sous ce rapport.

Nous lisons dans la Patrie :

« On annonce que M. Waldeck-Rousseau jeune se porte à la députation dans la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Gaudin, décédé. Mais on ne se contente pas d'annoncer cette candidature aux populations anxieuses, l'administration en prépare le succès.

« La campagne est commencée; tout émergeur aux caisses de l'Etat ou aux caisses municipales est enrôlé de droit et les amis de M. Waldeck junior le félicitent déjà de sa nomination, en attendant qu'ils l'exploitent.

« Les mauvaises langues prétendent qu'un faisant élire son frère député, M. Waldeck-Rousseau major n'a pour but que de lui épargner les ennuis d'un concours et d'un stage dans des emplois subalternes et de le faire arriver de plein pied à une situation brillante, digne enfin du frère d'un ministre.

« Après un court séjour à la Chambre, le jeune député aurait tous les droits à une sinécure. »

LE MANS.

La Petite France affirme qu'un grand nombre d'ouvriers cordonniers du Mans n'ont pu rentrer dans leurs ateliers, « parce que, ont répondu les patrons, les affaires s'étant ralenties, le travail est forcément limité. » Voilà donc le résultat de la grève.

M. Alphonse Poirier, rédacteur de l'Anjou, vient de publier, en brochure, et sous ce titre: *Trois mois à l'hôpital militaire*, les souvenirs qu'il a publiés récemment dans le journal l'Anjou.

Nous recommandons vivement cet opuscule à nos lecteurs.

En vente à la librairie de MM. Germain et Grossin, à Angers, et aux bureaux de l'Anjou.

CONSEILS AUX DAMES

D'après un rapport du docteur A. Réveil, le savon le plus doux et le plus hygiénique pour la santé de la peau est le Savon Oriza velouté de L. Legrand, rue Saint-Honoré, 207, à Paris. S'achète chez tous les parfumeurs de France. Envoi du Catalogue franco.

ATTENTION!! ATTENTION!!

Méfiez-vous! Méfiez-vous!

NE LAISSEZ PAS SURPRENDRE VOTRE BONNE FOI!

Coupez cet avertissement et, quand vous achetez vos PILULES SUISSES, comparez l'étiquette des boîtes qu'on vous offre avec l'étiquette ci-dessous, qui est celle des seules authentiques et efficaces PILULES SUISSES :

EXIGEZ rigoureusement LA CROIX BLANCHE et le Timbre de l'Etat ainsi que le NOM du Fabricant: A. HERTZOG, Ph^{en}, 28 rue de Grammont, à PARIS. La Boîte doit contenir 50 Pilules noires.



LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT Prescrit par l'article 770 du C. C.

Par jugement en date du trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, rendu sur la requête de M^{me} Adèle Dupuy, veuve de M. Omer Chaland Hafert, dit Henry, ladite dame demeurant à Saumur, rue de la Visitation,

Le Tribunal civil de première instance de Saumur a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession dudit sieur Hafert, son mari, décédé à Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-quatre, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-quatre.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le dix juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio 13, recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Le dimanche 29 juin 1884, à une heure après midi.

A la Propriété de Grenelle, près le château de la Fuye,

Quartier de Nantilly, commune de Saumur,

RÉCOLTE SUR PIED

D'UN CHAMP DE BLÉ

D'une contenance de 79 ares.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (475)

AVIS

M. RENARD, agent d'affaires, représentant du Crédit Foncier de France, agent général de la Compagnie d'assurances l'Urbaine, a transféré son domicile 16, rue Verte, à Saumur. (452)

Acte de Société

D'un acte sous-seing privé en date du vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré à Saumur le vingt et un juin de la même année, il résulte que :

La société en nom collectif, formée sous la raison sociale Meaux frères, entre MM. JULES et EUGÈNE MEUXME, pour l'exploitation, rue Saint-Jean, n° 6, du commerce de Nouveautés, Draperies et Rouenneries, est prolongée d'une année dans les mêmes conditions et finira le trente juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Agence des Ventes et Locations (2^e année)

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE, 16, rue Verte, Saumur.

A LOUER : maisons avec remises, écuries et jardins.

A VENDRE : maisons au centre de la ville, fermes et closiers.

A CÉDER : fonds d'épicerie et café.

Recouvrements de toute nature. Placements de fonds.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte.

A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

ou pour la Saint-Jean

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40,

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. COIGNARD, et à M^{me} veuve RICHARD, rue de la Marine.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

M^e HENRY DELAUNAY, huissier à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Prime gratuite de CENT FRANCS Offerte à tout abonné d'un an au

JOURNAL DES CAMPAGNES Et d'Agriculture progressive réunis

(29^e ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

CAISSE DES REPORTS

59, rue de Richelieu, 59

Anciennement au 77

La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874) Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibérons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE ABEL PILON A. LE VASSEUR, SEUR 33 - Rue de Fleurus - 33 PARIS par par mois mois Fr. 10 par mois Envoi franco des Catalogues LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUN 1884.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture précé, Dernier cours, and Valeurs au comptant. It lists various financial instruments like bonds, stocks, and exchange rates.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table with 4 main sections: Ligne d'Orléans (Service d'Hiver), Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884), SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY, and MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR. It details train schedules, departure times, and arrival times for various routes.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,